

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

PROVISOIRE
2005/2115(DEC)

9.1.2006

PROJET D'AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget d'Eurojust pour
l'exercice 2004
(N6-0010/2005 – C6-0167/2005 – 2005/2115(DEC))

Rapporteur pour avis: Gérard Deprez

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. relève avec satisfaction que la Cour des comptes a pu obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières;
2. prend note des observations formulées par la Cour des comptes et se dit satisfait des réponses fournies par Eurojust;
3. souhaite être tenu pleinement informé des intentions des autorités d'accueil néerlandaises en ce qui concerne de nouveaux locaux pour Eurojust; en particulier, souhaite être informé quant aux possibilités qu'Eurojust et Europol occupent les mêmes locaux, aux conditions d'un tel déménagement et au soutien financier que le pays d'accueil accordera, à cet égard, à Eurojust.